

cédant à la nécessité particulière de son diocèse a permis également qu'on se relâchât de l'ancienne austérité de l'Eglise. Rien de plus pathétique que le mandement publié par ce prélat à l'entrée du carême. On y peint avec des couleurs fortes & vraies les fléaux divers dont l'Europe a été affligée dans la plupart de ses provinces, & dont jusqu'ici nous avons

---

chant la nature des mets) mangeroit beurre, fromage, lait &c, feroit parfaitement en ordre. J'avoue que j'ai quelque peine à concevoir cela sous le point de vue où l'envisage sans doute la sagesse de ceux qui régient nos consciences. . . . Un *péché grief* pour ne pas vouloir manger, même avec dispense, des choses essentiellement anti-quadragésimales, & nul reproche pour celui qui profite de cette dispense, afin de ne pas manger des choses qui de leur nature n'ont pas besoin de dispense! . . . . Manger un goujon à l'huile peut-ce être un *péché grief*? Les ministres de l'Eglise ont-ils le pouvoir de faire un *péché grief* de ce qui dans l'esprit de l'Eglise n'a jamais été qu'une privation raisonnable & canonique? Est-il de la prudence, de l'édification, de la charitable disposition du pouvoir spirituel, d'ajouter des *péchés griefs* dans une matière où hélas! la prévarication générale a presque anéanti la loi; de mettre des exceptions & des réserves qui ne peuvent gêner que les âmes chrétiennes, attachées à la foi & à la discipline de l'Eglise, sans rien changer dans les dispositions des autres? Voilà des questions que les lumières & le zèle de nos pasteurs ont sans doute discutées avec le sang froid de la réflexion, & qu'il faut tenir décidées plus sûrement par les réglemens qu'ils nous proposent, que par tous nos raisonnemens.